

Règlement particulier du *Tournoi des Mousquetaires d'Herblay*

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro (xxxxxxx) et sous le nom « *tournoi des Mousquetaires* ». Il se déroule les **20/21 janvier 2018** à Gymnase des BEAUREGARDS Chemin de la Croix de Bois - 95220 herblay, 12 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Les Juges-Arbitre de la compétition est **Brigitte VINCENT et François SCHWERZIG**. Ses décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitre sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. (*Si plusieurs JA, préciser aussi leurs noms*)

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi *des Mousquetaires* est un tournoi *National* qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont **NC P12 P11, P10 D9, D8 D7, R6 R5** dans les tableaux de *SH, SD, DH, DD, DX*.
- 2.3 – En simple, le surclassement n'est pas autorisé.
– En double, le surclassement est autorisé si, l'un des deux joueurs est de la série demandée
Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 *En cas d'affluence importante, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception des mails*
- 2.5 *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux (par exemple, en les regroupant dans la série supérieure)*
- 2.6 *Les tableaux ne seront ouverts, qu'avec un minimum de 4 inscrits.*
- 2.7 *Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation de trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.*

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au 19 décembre 2017 (dossiers d'inscriptions envoyés au plus tard le 19 décembre 2017). Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 06 janvier 2018. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer sous format électronique à l'adresse tournoiherblaisienne@gmail.com.
- 3.4 ***Le règlement se fera par chèque le jour du tournoi exclusivement. (il faut indiquer un responsable sur la fiche d'inscription avec un chèque le jour du tournoi) Toute inscription se fera uniquement par mail avec fiche d'inscription sur fichier excel.***
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **13€ pour 1 tableau, 19€ pour 2 tableaux**. **Une seule fiche d'inscription par club avec un seul responsable.**
- 3.7 – En simple, le surclassement n'est pas autorisé.
– En double, le surclassement est autorisé si, l'un des deux joueurs est de la série demandée
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de *08h00 à 19h00*.
Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi des Mousquetaires doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - 🔊 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - 🔊 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur autres supports de communication (site internet : <https://www.lherblaisienne.fr>, <https://www.facebook.com/lherblaisienne.badminton/>). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est *les WILSON TEAM 60. Les volants seront fournis pour les finales*
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté let une fois au service et faute en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi des Mousquetaires requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Toutes les informations relatives à ce tournoi seront consultables sur le site : www.lherblaisienne.fr
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Toutes les récompenses seront remises en fin de tournoi.